

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
DEPARTEMENT  
du **FINISTERE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

**SÉANCE DU 19 MARS 2018**

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	11

Le 19 Mars 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 Mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

<b>Date de la convocation</b>
6 Mars 2018
<b>Date d'affichage</b>
6 Mars 2018

**Etaient présents :**

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;  
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;  
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;  
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;  
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;  
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;  
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;  
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;  
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

**Absents excusés :**

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;  
Madame POCHE Y Yolande, Conseillère Municipale, a donné procuration  
à Monsieur LE BRAS Jean-Pierre ;  
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;  
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale, a donné procuration  
à Monsieur SERGENT Gilles ;  
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;  
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

**Secrétaire de séance :**

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

**5 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION :**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,  
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,  
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Déficit antérieur reporté</b> (report à nouveau débiteur) <b>Excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créateur) Virement à la section d'investissement	<b>3 603,76 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b> DEFICIT	<b>263 739,65 €</b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/2017</b> Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	<b>267 343,41 €</b>
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) <b>Solde disponible</b> affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves ( <b>compte 1068</b> ) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) ( <b>ligne 002</b> ) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créateur pour	<b>267 343,41 €</b>  <b>0,00 €</b>
DEFICIT AU 31/12 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) <b>Reprise sur l'excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créateur) Déficit résiduel à reporter – budget primitif <b>Excédent disponible (voir A – solde disponible)</b>	
<b>Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.  
 A Beuzec-Cap-Sizun,  
 Le 19 Mars 2018

Pour extrait certifié conforme,  
  
 Le Maire,  
  
 Gilles SERGENT.